

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Parasiico HTR N

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

DL CHEMICALS  
Roterijstraat 201-203  
B-8793 Waregem - Belgium  
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68  
[info@dl-chem.com](mailto:info@dl-chem.com) - [www.dl-chem.com](http://www.dl-chem.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane, 3-aminopropyltriéthoxysilane, 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

Contient des substances PBT/vPvB  $\geq$  0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

# Parasiico HTR N

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane	(N° CAS) 22984-54-9 (N° CE) 245-366-4 (N° REACH) 01-2119987100-43	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373
Dodecamethylcyclohexasiloxaan substance de la liste candidate REACH (Dodecamethylcyclohexasiloxane (D6)) Substance PBT substance vPvB	(N° CAS) 540-97-6 (N° CE) 208-762-8	0,1 - 1	Non classé

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane	(N° CAS) 22984-54-9 (N° CE) 245-366-4 (N° REACH) 01-2119987100-43	( 3,755 =<C < 100) Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement légèrement irritant.  
Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie. Non combustible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Évacuer la zone.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.  
Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.  
Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Parasiico HTR N

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile.

Température de manipulation : 5 - 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Durée de stockage maximale : 12 mois

Température de stockage : 5 - 25 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,1		EN ISO 374

Protection oculaire:

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate



# Parasiico HTR N

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Selon la spécification du produit.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: Insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

# Parasiico HTR N

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
DL50 orale rat	2463 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	>= 250 mg/kg (méthode OCDE 422)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	>= 250 mg/kg (méthode OCDE 422)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	50 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	10 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 422)

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	10 ppmv/6 h/jour

Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
CL50 poisson 1	> 120 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CL50 poissons 2	972,34 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	231,84 mg/l (méthode OCDE 202)
EC50 72h algae 1	18,45 mg/l (méthode OCDE 201)
ErC50 (algues)	72h 94 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (aigu)	57,67 mg/l (méthode OCDE 204)
NOEC (chronique)	>= 115,34 mg/l (méthode OCDE 211)
NOEC chronique poisson	57,67 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
Biodégradation	28d 0 % (méthode OCDE 301A)

# Parasiico HTR N

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
Persistence et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	4,5 % (méthode OCDE 310)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
Log Pow	9,83

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
Log Pow	8,87
Log Kow	8

### 12.4. Mobilité dans le sol

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (22984-54-9)	
Log Koc	5,481 EPA (Environmental Protection Agency)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
(22984-54-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(540-97-6)	Cette substance/mélange remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance/mélange remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Vider complètement les emballages avant élimination.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

<b>ADR</b>
14.1. Numéro ONU
Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Non applicable
14.4. Groupe d'emballage
Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre  
Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# Parasiico HTR N

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):	
3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	2-Pentanoxim - 2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime - Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane - Tetrakis(methylethylketoximino)silane - 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime - méthanol - 3-(triméthoxysilyl)propylamine - 3-aminopropyltriéthoxysilane - éthanol; alcool éthylique - Silicic acid, tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dibutylstannane - 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane - N,N'-bis-(3-(triméthoxysilyl)propyl)-1,2-ethanediamine - N,N-bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine - 1-(2-aminoéthyl)-2,2-diméthoxy-1-aza-2-silacyclopentane
3(a) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	méthanol - Propanoic acid, 3(triméthoxysilyl)-,methylester - éthanol; alcool éthylique - Silicic acid, tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dibutylstannane
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	2-Pentanoxim - 2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime - Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane - 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime - méthanol - 3-(triméthoxysilyl)propylamine - Propanoic acid, 3(triméthoxysilyl)-,methylester - 3-aminopropyltriéthoxysilane - Bis(triéthoxysilylpropyl)amine - N-(3-triéthoxysilylpropyl)-aza-2,2-diéthoxy-2-silacyclopentane - Silicic acid, tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dibutylstannane - 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane - N,N'-bis-(3-(triméthoxysilyl)propyl)-1,2-ethanediamine - N,N-bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine - 1-(2-aminoéthyl)-2,2-diméthoxy-1-aza-2-silacyclopentane
3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1	2-Pentanoxim - Silicic acid, tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dibutylstannane - 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.	Tetrakis(methylethylketoximino)silane - méthanol - éthanol; alcool éthylique - Silicic acid, tetraethyl ester, reaction products with bis(acetyloxy)dibutylstannane
69. Méthanol	méthanol

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration 0.1% ou avec une limite spécifique plus basse: Dodecaméthylcyclohexasiloxane (D6) (EC 208-762-8, CAS 540-97-6)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Parasiico HTR N

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH208	Contient Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane, 3-aminopropyltriéthoxysilane, 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit